

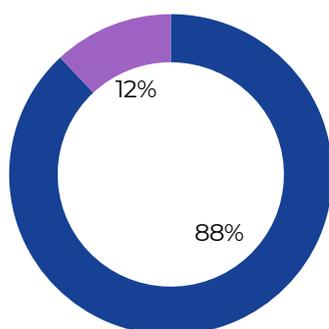


Marché de distribution

Actifs des fonds par domicile

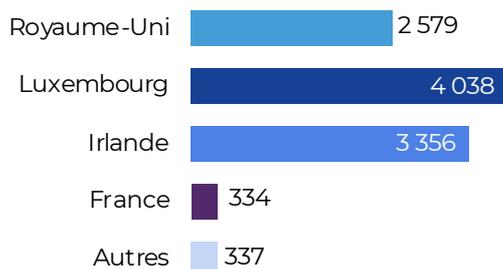
Décembre 2023 (%)

- Fonds domestiques
- Fonds Roundtrips²
- Fonds étrangers
- Mandats



Fonds¹ par domiciles

Décembre 2023, Nbre de fonds



Canaux de distribution

Plateformes de fonds britanniques, intermédiaires et conseillers financiers indépendants britanniques, fonds de pension et autres investisseurs institutionnels, gestionnaires de fonds discrétionnaires/de patrimoine, banques privées

Sources : FCA, IA, EFAMA, FundGlobam

Marché domestique

Actifs sous gestion - Fonds

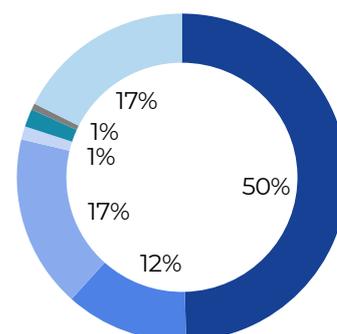
1 840 € Mds Décembre 2023

+0,3% / Décembre 2023 vs décembre 2022

Allocation des actifs

Décembre 2021

- Actions
- Obligations
- Diversifiés
- Monétaires
- Immobiliers



Ventes nettes

Décembre 2023 (Mio EUR)



AVERTISSEMENT Les informations présentées sur ce profil marché sont établies sur la base d'un suivi permanent et d'une analyse systématique de marché effectués par FundGlobam sur la base d'un cahier des charges précis. Une information sera présentée à la condition expresse que la totalité des spécifications du cahier de charges la concernant soit respectée ; dans le cas contraire, l'information ne sera pas présentée. Les processus de mises à jour périodiques peuvent permettre d'augmenter un taux de présence des informations dans chaque profil de marché.



Commercialisation de fonds d'investissement au Royaume-Uni

La réglementation britannique applicable à l'industrie des fonds est encore en cours de reconstruction, en particulier en ce qui concerne la distribution des fonds d'investissement au Royaume-Uni.

À ce jour, dans l'attente de la réglementation définitive post-Brexit, trois approches principales sont encore prévues pour la commercialisation des fonds étrangers au Royaume-Uni (en plus des régimes spécifiques, des exemptions, des petites offres, etc.), comme indiqué ci-dessous.

Note sur le Temporary Marketing Permissions Regime (TMPR)

Le TMPR permet aux fonds basés dans l'EEE et passeportés au Royaume-Uni avant le 31 décembre 2020 11:00PM de continuer à être commercialisés de la même manière qu'ils l'étaient avant le 31 décembre 2020. En outre, tout nouveau compartiment autorisé à partir du 1er janvier 2021 peut être notifié dans le RATC s'il fait partie d'une structure ombrelle dont au moins un compartiment est déjà dans le TMPR.

Dans le cadre de la réglementation finale post-Brexit, la FCA britannique fournira des créneaux d'atterrissage aux fonds RATC leur demandant leur intention de poursuivre ou d'arrêter la commercialisation au Royaume-Uni (les exigences et l'application s'appliquent).

La révision du règlement final est toujours en cours d'examen, et la dernière communication de la FCA britannique à ce sujet (Oct 2023) indique qu'elle publiera des informations supplémentaires sur les créneaux d'atterrissage... Une consultation sur le régime des fonds d'outre-mer (OFR) est ouverte depuis le 4/12/2023 et se terminera le 12/02/2024... Le régime RATC doit prendre fin le 31 décembre 2025.

	TMPR	NPPR	s272
Regimes	Commercialisation d'OPCVM de l'EEE reconnu au Royaume-Uni auprès du grand public, y compris les investisseurs de détail dans le cadre du TMPR (voir ci-dessus).	National Private Placement Regime (NPPR) d'OPCVM/FIA gérés par des gestionnaires de pays tiers à des investisseurs professionnels/institutionnels en vertu du règlement 59	Commercialisation d'OPCVM/FIA de l'EEE reconnu au Royaume-Uni auprès du grand public, y compris les investisseurs de détail, en vertu de l'article 272 de la FSMA (art. 272)
Investisseurs	Toutes les catégories d'investisseurs	Investisseurs professionnels uniquement (annexe II de la MiFID)	Toutes les catégories d'investisseurs
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Direct <input checked="" type="checkbox"/> Indirect <input checked="" type="checkbox"/> Internet 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Direct <input checked="" type="checkbox"/> Indirect <input type="checkbox"/> Internet 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Direct <input checked="" type="checkbox"/> Indirect <input checked="" type="checkbox"/> Internet
Agents locaux	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Agent des installations au Royaume-Uni <input type="checkbox"/> Agent fiscal britannique (recommandé) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Agent des installations au Royaume-Uni <input type="checkbox"/> Agent fiscal britannique (recommandé) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Agent des installations au Royaume-Uni <input type="checkbox"/> Agent fiscal britannique (recommandé)
Communication	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Prospectus <input checked="" type="checkbox"/> Supplément britannique au prospectus <input checked="" type="checkbox"/> Documents constitutifs <input checked="" type="checkbox"/> KIID de l'OPCVM <input checked="" type="checkbox"/> Rapports (semi-)annuels <input checked="" type="checkbox"/> VNI(s) <input checked="" type="checkbox"/> Annonces légales <input checked="" type="checkbox"/> Site web 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Documentation du fonds (par exemple, mémorandum de placement privé ou prospectus) <input checked="" type="checkbox"/> le rapport annuel <input checked="" type="checkbox"/> Informations régulières/périodiques aux investisseurs, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Prospectus <input checked="" type="checkbox"/> Supplément britannique au prospectus <input checked="" type="checkbox"/> Documents constitutifs <input checked="" type="checkbox"/> PRIIPS KIID(s) <input checked="" type="checkbox"/> Rapports (semi-)annuels <input checked="" type="checkbox"/> VNI(s) <input checked="" type="checkbox"/> Annonces légales <input checked="" type="checkbox"/> Site web
Langue(s) :	Anglais	Pas d'exigences spécifiques	Anglais
Inscription	Demande de reconnaissance au titre du TMPR	Notification des fonds alternatifs non britanniques à la FCA	Demande (formulaire 272) de reconnaissance en vertu de l'article 272 de la FSMA
Déposé par :	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> OPCVM/ManCo <input checked="" type="checkbox"/> tiers (dûment mandaté) 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> AIFM <input checked="" type="checkbox"/> tiers (dûment mandaté) 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> OPCVM/ManCo ou gestionnaire de fonds alternatifs <input checked="" type="checkbox"/> tiers (dûment mandaté)
Début de commercialisation :	Au plus tard dans les dix jours	Au plus tard dans les 20 jours ouvrables	Au plus tard 6 mois
Changements	Avis écrits des OPCVM à la FCA	Avis de changement important adressé à l'autorité de régulation d'origine du gestionnaire de fonds alternatifs	Avis écrits des OPCVM/FIA de l'EEE à la FCA
Communication aux investisseurs :	Oui	Oui	Oui
Coûts	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Frais à la FCA <input checked="" type="checkbox"/> Frais de l'agent des facilités au Royaume-Uni <input checked="" type="checkbox"/> Frais d'enregistrement/déclaration fiscale au Royaume-Uni, le cas échéant <input checked="" type="checkbox"/> Frais de distribution (y compris plate-forme, consultant, etc. le cas échéant) <input checked="" type="checkbox"/> Site web <input checked="" type="checkbox"/> Frais de publication 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Frais à la FCA <input type="checkbox"/> Frais de l'agent des facilités du Royaume-Uni <input type="checkbox"/> Frais d'enregistrement/déclaration fiscale au Royaume-Uni, le cas échéant <input type="checkbox"/> Frais de distribution <input type="checkbox"/> Site web <input type="checkbox"/> Frais de publication 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Frais à la FCA <input checked="" type="checkbox"/> Frais d'agent de facilités au Royaume-Uni <input type="checkbox"/> Frais d'enregistrement/de déclaration fiscale au Royaume-Uni, le cas échéant <input checked="" type="checkbox"/> Frais de distribution (y compris, le cas échéant, les frais de plate-forme, de conseil, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> Site web <input checked="" type="checkbox"/> Frais de publication

Obligatoire
 Non obligatoire



Empreinte Française

Sociétés de gestion (SG) au Royaume-Uni (12/2021)

482	Sociétés de gestion ¹	Principales SG ³ britannique (AuM)	Principales SG ⁴ françaises (AuM)	Principales SG ⁵ étrangères (AuM)
34	sont des sociétés de gestion françaises ²	Schroders, HSBC, Invesco, Standard Life, M&G, Legal & General, Janus Henderson, Jupiter, Insight, Scottish Widows, Aviva, Old Mutual	Amundi, BNPP AM, AXA IM, Carmignac, Ostrum AM, Comgest, Lazard Frères Gestion, TOBAM, La Française Global AM, Lyxor AM, Oddo Meritten AM, Métropole Gestion	BlackRock, JPMorgan, Fidelity, Goldman Sachs, Franklin Templeton, BNY Mellon, PIMCO, UBS, Vanguard, Aberdeen AM, Allianz Global Investors, Nordea, Pictet

Fonds transfrontaliers distribués au Royaume-Uni

8 265	Fonds transfrontaliers ⁶	Fonds de promoteurs français	Principaux fonds français ⁷ (AuM)
438	sont des fonds de promoteurs français ⁶	5,29% Fonds de promoteurs français commercialisés au Royaume-Uni	Amundi Cash Corporate, Carmignac Patrimoine, Amundi Cash Institutions SRI, Amundi 3 M, Amundi 6 M, BNP Paribas Insticash EUR, Comgest Growth Emerging Markets, First Eagle Amundi International Fund, Carmignac Investissement, AXA Framlington UK Sel Opps

- 1 Comprend les sociétés de gestion britanniques et étrangères ayant une succursale au Royaume-Uni ou y agissant en libre prestation de services
- 2 Comprend les sociétés de gestion françaises ayant une succursale au Royaume-Uni ou y agissant en libre prestation de services
- 3 Liste non-exhaustive des grands groupes de gestion britanniques
- 4 Liste non-exhaustive des grands groupes de gestion ou sociétés de gestion françaises présente au Royaume-Uni
- 5 Liste non-exhaustive des grands groupes de gestion ou sociétés de gestion étrangères (non britanniques, non françaises) présentes au Royaume-Uni
- 6 Fonds ou compartiments de structures ombrelles
- 7 Liste non-exhaustive de fonds domiciliés en France et distribués au Royaume-Uni

Fiscalité

Information fiscale

Dans le cas où un document commercial relatif à l'OPC fasse référence de manière perceptible à un régime fiscal particulier d'un investisseur, il doit être précisé que le régime fiscal dépend de la situation propre à chaque investisseur et peut être sujet à des changements à l'avenir.

Statut de fonds « UK reporting »

Les OPC étrangers distribués au Royaume-Uni peuvent opter pour le statut de fonds "UK Reporting" afin de permettre aux investisseurs du Royaume-Uni d'accéder à un traitement fiscal avantageux pour leurs investissements dans les OPC.

Les OPC étrangers ayant le statut de fonds "UK Reporting" sont tenus de respecter les exigences applicables en matière de :

- Préparation des comptes financiers
- Calcul de leurs revenus déclarés par part en ce qui concerne les parts d'actions distribuées aux investisseurs britanniques
- Provision de détails sur le revenu à déclarer par part et en relation aux classes d'actions concernées ; à la fois aux autorités fiscales du Royaume-Uni ("HM Revenue & Customs") et aux investisseurs. La déclaration doit être effectuée dans les six mois suivant la fin de l'année fiscale de l'OPC

Mandats

Les mandats au Royaume-Uni sont gérés sur une base de conseil ou sur une base discrétionnaire, pour autant qu'ils fassent l'objet d'un contrat signé avec chaque investisseur.

Les mandats sont très populaires au Royaume-Uni auprès des investisseurs institutionnels et des gestionnaires de fortune principalement (plus de 60% de parts de marché). L'exposition des mandats est principalement due aux fonds de pension ; la flexibilité et la spécificité des mandats font partie des principaux moteurs de décision des fonds de pension au détriment des fonds traditionnels.

Autres éléments significatifs

Matériel de support à la commercialisation

Les documents commerciaux destinés aux investisseurs de détail ne sont pas soumis à l'approbation de la FCA avant publication. Les documents commerciaux sont soumis aux Règles sur les activités commerciales et financières du Royaume-Uni édictées par la loi sur les Services et Marchés Financiers 2000 ainsi que par le manuel de la FCA ("FCA handbook"). Les activités commerciales et financières incluent :

- Les publicités en temps réel, qu'elles soient sollicitées ou non sollicitées, réalisées dans le cadre d'une visite personnelle, une conversation téléphonique ou un autre dialogue interactif
- Les publicités réalisées de manière ponctuelle, y compris les promotions financières par courrier ou par courriel ou dans une publication (journal, revue ou autre publication périodique, site internet, programme de télévision ou de radio ou d'un service de télétexte)

Afin de pouvoir décider si une communication est une activité commerciale et financière, la FCA considère s'il s'agit "d'une invitation ou d'une incitation à s'engager dans une activité d'investissement". Les éléments essentiels d'une invitation ou une incitation doivent montrer l'objectif ou l'intention de conduire une personne à s'engager dans des activités d'investissement et doivent être de nature commerciale.

Site internet

Les sociétés de gestion d'OPCVM étrangers distribués au Royaume-Uni et les AIFM des FIA étrangers commercialisés aux investisseurs de détail au Royaume-Uni doivent mettre à disposition tous les documents concernant les fonds, les suppléments britanniques, les VNIs et les notices des OPC sur leur site internet et tenir les documents et informations à jour.



Contacts locaux

Association britannique des gestionnaires d'actifs

- The IA
Association d'Investissement

Kingsway, 65
WC2B 6TD London
+44 20 7831 0898

enquiries@theinvestmentassociation.org
www.theinvestmentassociation.org

Langues : anglais



Business France

- Business France
Haymarket House
28-29 Haymarket
SQ1Y 4RX London
+44 20 7024 3631
londres@businessfrance.fr

Langues : anglais, français



Principaux Médias

- **Financial Times**, presse financière (anglais)
www.ft.com
- **Financial News**, presse financière (anglais)
www.efinancialnews.com
- **Reuters**, Edition UK, media électronique (anglais)
www.uk.reuters.com
- **Telegraph**, journal local (anglais)
www.telegraph.co.uk

AVERTISSEMENT LÉGAL

Ce document donne des informations sur les exigences réglementaires et les pratiques de marché relatives à la commercialisation de fonds d'investissement au Royaume-Uni. Les informations sont données à titre indicatif et ne peuvent être considérées, utilisées ou interprétées comme des conseils juridiques ou tout autre type de conseils tels que, sans limitation, des conseils fiscaux, des conseils réglementaires ou

des recommandations commerciales. L'AFG et les contributeurs à cette publication ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude ou à la fiabilité des informations contenues dans ce document. L'AFG et les contributeurs à cette publication n'acceptent aucune forme de responsabilité, de quelque nature que ce soit, en relation avec l'utilisation de tout ou partie des informations contenues dans le présent document.

L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie.

Elle se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance ; définit des positions communes, qu'elle porte et défend auprès des pouvoirs publics ; contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème ; s'engage, dans l'intérêt de tous, à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France, en Europe et au-delà. Elle s'investit pour l'avenir

AFG

Ensemble, s'investir pour demain.

Autres associations professionnelles

- ACI UK (FX, MM et dérivatifs)
www.aci-uk.com
- UKSIF (investissement responsable)
www.uksif.org
- APFA (conseillers en investissement)
www.apfa.net
- BBA (bancaire)
www.bba.org.uk

Autorité de régulation financière

- FCA
Autorité de Surveillance Financière



The North Colonnade 25 (Canary Wharf)
E14 5HS London
+44 20 7066 1000

firm.queries@fca.org.uk
recognisedcis@fca.org.uk
www.fca.org.uk

Langues : anglais



Publication coproduite par le département
Europe et international de l'AFG et par FundGlobam

■ Virginie BUEY, Directrice de la promotion Internationale |
v.buey@afg.asso.fr | 0144 94 94 66

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue des Arts 44 | 1000 Bruxelles



www.afg.asso.fr